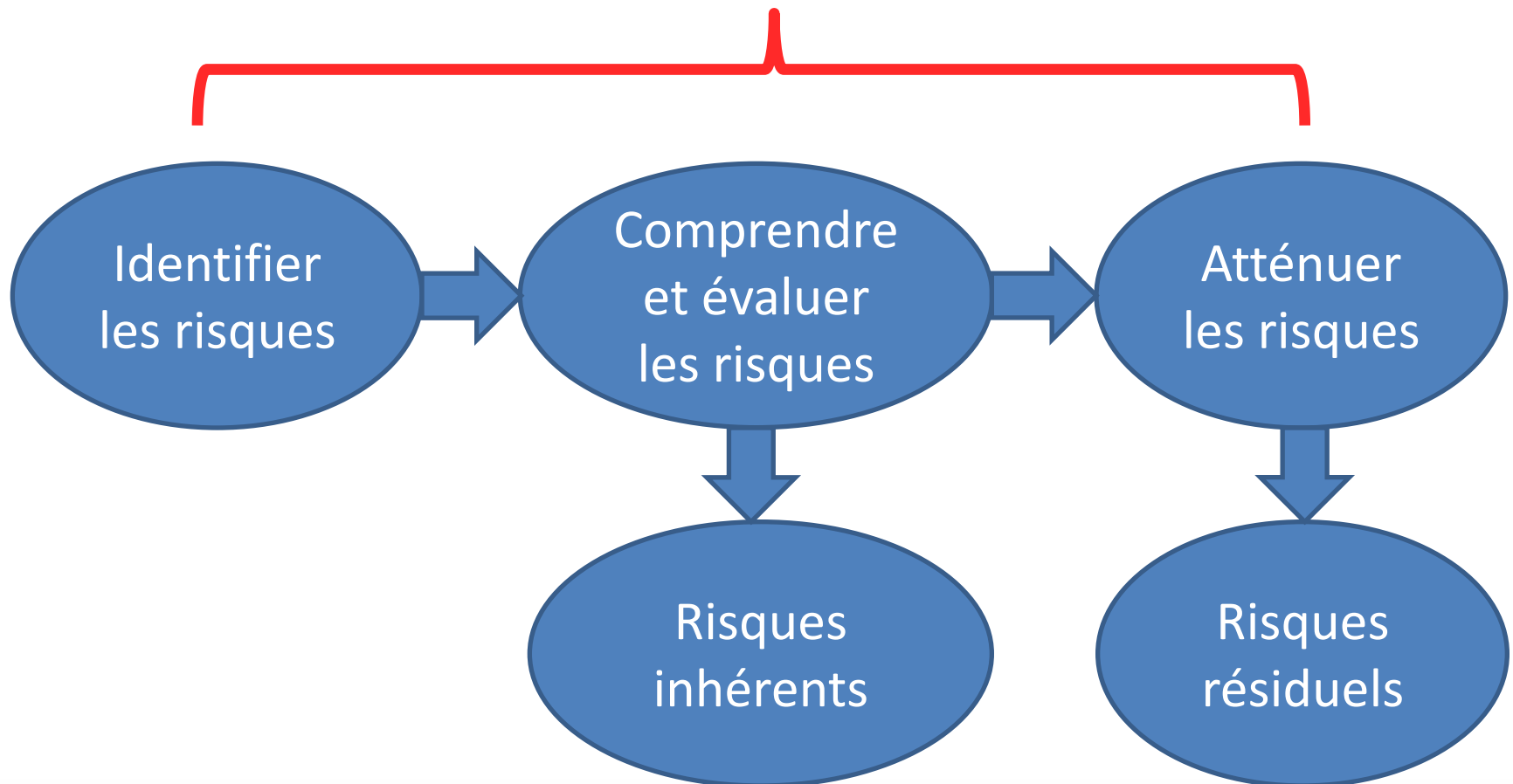


Approche fondée sur les risques

4 février 2019

Introduction

Approche fondée sur les risques:



Introduction

- D'où cela vient-il?
 - Recommandations du GAFI – révisées en 2012
 - Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme
 - Evaluation des risques de BC/FT pesant sur le marché intérieur et liés aux activités transfrontalières – Commission (Juin 2017)
 - Règlements délégués de la Commission recensant les pays tiers à haut risque (Juillet 2016 - Octobre 2017- Décembre 2017 - Juillet 2018)
 - Avis conjoint émis par les autorités européennes de surveillance (ESMA - EBA - EIOPA) concernant les risques de BC/FT pesant sur le secteur financier de l'Union européenne (Février 2017)
 - Evaluation nationale des risques BC/FT (Décembre 2018)
 - Evaluation des risques BC/FT par chaque professionnel (Art. 2-2 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (« Loi LBC/FT »))

Introduction

- Approche de surveillance fondée sur les risques - Base légale
 - Art.8-1 (4) de la Loi LBC/FT
 - « Les autorités de contrôle et organismes de supervision mettent en œuvre une **approche de surveillance fondée sur les risques**. Dans la mise en œuvre de cette approche, les autorités de contrôle et organismes d'autorégulation:
 - veillent à ce qu'elles aient une bonne compréhension des risques de blanchiment et de financement du terrorisme existant au Luxembourg;
 - ont accès sur site et hors site à toutes les informations pertinentes relatives aux risques nationaux et internationaux spécifiquement liés aux clients, aux produits et aux services des professionnels; et
 - fondent la fréquence et l'intensité de la surveillance sur site et hors site sur le profil de risque des professionnels et les risques de blanchiment et de financement du terrorisme existant au Luxembourg. »

Introduction

- Approche de surveillance fondée sur les risques - Base légale
 - Art. 8-1 (5) de la Loi LBC/FT
 - « **L'évaluation** du profil des professionnels en termes de blanchiment et de financement du terrorisme, y compris les risques de non-respect, **est réexaminée** par les autorités de contrôles et organismes d'autorégulation à la fois **de façon périodique et lorsqu'interviennent des évènements ou des changements majeurs dans leur gestion et leurs activités.** »

Introduction

- Approche de surveillance fondée sur les risques– Comment?
 - Orientations communes des AES relatives à la surveillance fondée sur les risques (Avril 2017)
 - Recensement des facteurs de risques BC/FT
 - Evaluation des risques
 - Surveillance des professionnels – Coopération avec d'autres autorités compétentes
 - Mesures de contrôle, de mise à jour et de suivi

Introduction

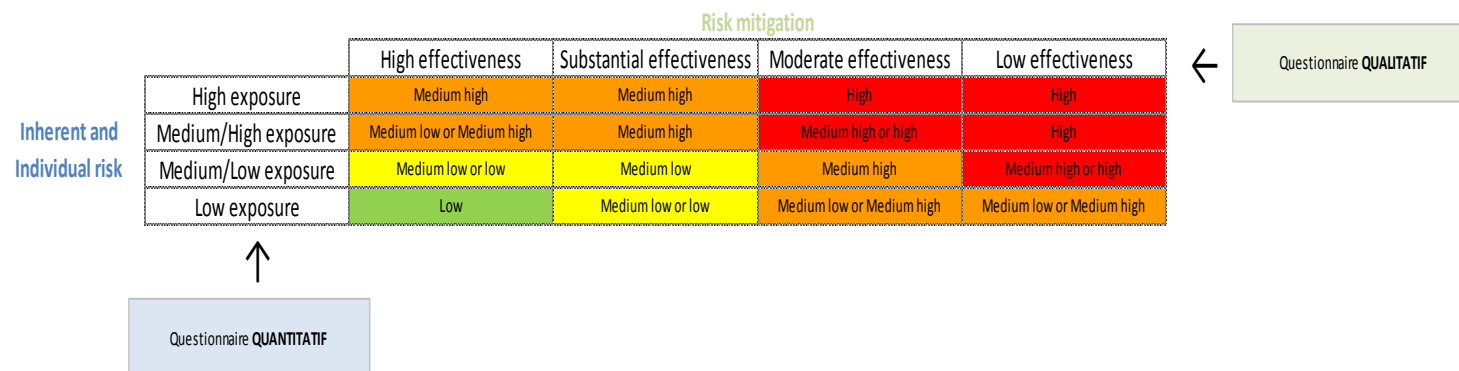
- Approche de surveillance fondée sur les risques– Moyens
 - Evaluation nationale des risques
 - Questionnaires qualitatifs et quantitatifs
 - Contrôles sur place
 - Reporting annuel - Rapport distinct
 - Autre éléments:
 - Changements majeurs au niveau de la gestion ou des activités
 - Coopération avec les autres autorités compétentes (Art. 9-1 Loi LBC/FT)
 - Whistleblowing (Art. 8-3 Loi LBC/FT) <http://www.caa.lu/fr/whistleblowing>
 - Presse négative,...

Questionnaires quantitatifs et qualitatifs

- Raison d'être des questionnaires
 - Recueillir des informations harmonisées en matière de risques BC/FT
 - Evaluer les menaces et les vulnérabilités du secteur de l'assurance
 - Mettre en œuvre une surveillance fondée sur les risques en matière de LBC/FT
- Types de questionnaires
 - Questionnaires quantitatifs
 - Quantifier de manière annuelle une série de facteurs de risques BC/FT liés à différentes catégories de risques BC/FT (type de contrat, client, pays, etc.) permettant de déterminer le risque inhérent BC/FT de chaque professionnel
 - Questionnaires qualitatifs
 - Evaluer à des moments prédéfinis la qualité des mesures de détection et de mitigation du risque inhérent BC/FT que chaque professionnel a mis en place (auto-évaluation)

Questionnaires quantitatifs et qualitatifs

- Illustration de l'utilisation par le CAA des questionnaires (exemple)
 - Catégoriser chaque professionnel en fonction de son profil de risque BC/FT global (risque inhérent BC/FT, qualité dispositif LBC/FT)
 - Affiner le scoring automatique (questionnaires) à travers d'informations provenant d'autres sources (p.ex. réviseur externe)
 - Orienter l'intensité et la fréquence des contrôles sur place du CAA en fonction du positionnement des professionnels sur la grille matricielle



Questionnaires quantitatifs et qualitatifs

- Historique et projets CAA (questionnaires)

Catégories de professionnels	Questionnaires QUANTITATIFS		Questionnaires QUALITATIFS	
	Existant	Nouveau 2018/2019	Existant	Nouveau 2018/2019
Assurance-vie	LC 11/2	LC 18/9	LC 11/2	LC 17/10
Assurance non-vie	LC 11/7	En discussion	LC 11/7	En discussion
Réassurance	LC 11/7 LC 13/1	En discussion	LC 11/7 LC 13/1	En discussion
Intermédiaires		En discussion		Projet de texte
Fonds de pension		En discussion		En discussion
PSA		En discussion		En discussion

- Refonte des questionnaires finalisée au niveau de l'assurance-vie
- Autres secteurs:
 - Questionnaires qualitatifs: intermédiaires (sortie T1 2019)
 - Réflexions en cours concernant la revue des questionnaires quantitatifs

Questionnaires quantitatifs de l'assurance-vie

- LC 18/9 publiée le 22/10/2018
- Principaux changements apportés par la LC 18/9

	Ancien régime (LC 11/2)	LC 18/9
Structure	<u>5 questionnaires:</u> 1) Contrat d'assurance-vie individuel local 2) Contrat d'assurance-vie individuel LPS 3) Contrat d'assurance-vie groupe local 4) Contrat d'assurance-vie groupe LPS 5) Mouvement assurance-vie	<u>3 questionnaires:</u> 1) Contrat d'assurance-vie individuel 2) Contrat d'assurance-vie groupe 3) Propositions d'assurance refusées par l'entreprise
Contenu	→ Questionnaires adaptées à l'évolution du contexte législatif et réglementaire → Granularité plus fine au niveau des différentes catégories de risques BC/FT	
Approche en terme d'identification des risques BC/FT	Nouveaux contrats au cours de l'année	1) Nouveaux contrats au cours de l'année 2) Reprise du stock de contrats existants (risque BC/FT global de chaque entreprise d'assurance-vie)
	Au moment de la souscription du contrat	1) Au moment de la souscription du contrat 2) Lors de chaque mouvement ou modification significative du contrat (actualisation constante du risque BC/FT)

Questionnaires quantitatifs de l'assurance-vie

- Reprise du stock de contrats existants sur les nouveaux questionnaires
 - Objectif CAA: évaluer le risque global BC/FT endéans un délai approprié
 - Organisation en 2018 par le CAA d'un Field test LBC/FT
 - Tester les nouveaux questionnaires
 - Elaborer une méthodologie pour scorer le risque BC/FT de manière automatique pour certaines catégories de contrats existants (hors contrats groupe)

Questionnaires quantitatifs de l'assurance-vie

- Introduction d'une méthodologie de modélisation (dite « model point »)
 - Conditions à remplir par le contrat:
 - Critère de l'homogénéité: appartenance à un « groupe de risques homogènes »; revue manuelle d'un échantillon représentatif de contrats; attribution des scores déterminés à l'ensemble des contrats de chaque groupe
 - Critère de l'éligibilité: fonction du score de risque BC/FT résultant d'un sous-ensemble de questions du nouveau questionnaire
- Revue manuelle du questionnaire lors du prochain mouvement/ modification significative ou au plus tard selon délais fixés (LC 18/9)

Questionnaires quantitatifs de l'assurance-vie

- Délais de mise en œuvre des nouveaux questionnaires:
 - Nouveaux contrats: 1/09/2019
 - Mouvement/modification significative contrats existants: 1/09/2019
 - Reprise du stock de contrats existants: 31/12/2019
- Mise en œuvre de la surveillance fondée sur les risques par le CAA sur base des nouveaux questionnaires et de la nouvelle approche de risque BC/FT global à partir de début 2020 (avant la visite du GAFI)

Questionnaires quantitatifs de l'assurance-vie

- Chaque entreprise d'assurance-vie devra s'assurer du formalisme approprié concernant la reprise du stock de contrats (description méthodologie « model point », procédures, plan d'actions)
- CAA se tient à disposition des entreprises d'assurances-vie pour toute information complémentaire concernant les nouveaux questionnaires ou/et la méthodologie « model point »

Questionnaires qualitatifs

- Caractéristiques:
 - Questionnaires d’auto-évaluation
 - Questionnaire et un rapport narratif
 - Questionnaire adapté au secteur concerné
 - Vérification des informations lors des contrôles sur place!
 - Pas recueillis sur base annuelle (≠ questionnaires quantitatifs)
 - À compléter par tous les professionnels du secteur concerné
 - Question relative aux mesures prises afin d’assurer la mise en œuvre de la loi du 27 octobre 2010 concernant les interdictions et mesures restrictives en matière financière dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme

Questionnaires qualitatifs

- Points principaux:
 - Gouvernance
 - Evaluation des risques de BC/FT
 - Acceptation des nouveaux clients
 - Politique/Procédure LBC/FT
 - Dispositif de surveillance des relations d'affaires et des opérations
 - Responsable du contrôle de la LBC/FT
 - Formation et sensibilisation du personnel
 - Contrôle exercé par l'audit interne

Orientations du GAFI sur l'approche fondée sur les risques pour le secteur de l'assurance-vie

4 février 2019

Contexte et public cible des orientations

- Contexte d'élaboration des orientations
 - Point de départ: mise à jour des anciennes orientations GAFI de 2009
 - Rédigées en 2018 par un groupe de travail (GT) composé de représentants du secteur public et du secteur privé
 - Au-delà du GT: plusieurs échanges avec les pays membres GAFI et le secteur privé (Forum GAFI; consultation publique)
 - Adoptées en plénière du GAFI en octobre 2018
- Public cible des orientations
 - Superviseurs du secteur de l'assurance-vie
 - Assureurs et intermédiaires actifs dans le domaine de l'assurance-vie
 - activité de « souscription et placement d'assurances vie et d'autres produits d'investissement en lien avec une assurance » (Glossaire des Recommandations du GAFI)

Structure du document

- 1. Partie introductive**
2. L'approche fondée sur les risques du GAFI en matière LBC/FT
- 3. Les orientations pour le secteur privé**
4. Les orientations pour les superviseurs
5. Annexes

Structure – Partie introductive

- Objectifs des orientations
 - Exposer les éléments clé d'une approche fondée sur les risques en matière LBC/FT
 - Mettre le focus sur les risques BC/FT et les mesures de mitigations associées (exemples de pratiques courantes)
 - Favoriser une compréhension commune entre les différents acteurs
- Types de produits en assurance-vie et leurs particularités
→ Liste d'exemples de produits avec leurs caractéristiques et indication du niveau de risque BC/FT associé
- Implication des intermédiaires dans la distribution des produits de l'assurance-vie et impact en matière de responsabilités LBC/FT

Structure – Orientations pour le secteur privé

- Approche fondée sur les risques (AFR)
 - Identifier et évaluer les risques BC/FT (1)
 - Mettre en œuvre les mesures de mitigations en conséquence (2)
- (1) Identification et évaluation des risques BC/FT (entreprises d'assurances-vie et intermédiaires)
 - Point de départ clé pour la mise en place d'une AFR
 - À considérer:
 - La réglementation nationale LBC/FT - Evaluation nationale des risques BC/FT
 - Les différentes catégories de facteurs de risques BC/FT (client/produit/pays/canaux de distribution → exemples fournis en Annexe A.)
 - Tenir compte de la nature/taille/complexité de l'activité (principe de proportionnalité)
 - Revue régulière/ponctuelle (et formalisée) de l'évaluation des risques BC/FT

Structure – Orientations pour le secteur privé

(2) Mesures de mitigations

- Proportionnelles aux risques BC/FT évalués
 - L'intensité et la fréquence des « due diligence » à l'égard des clients dépendent de leur catégorisation en terme de risques BC/FT
 - Exemples de situations à risque élevé/faible ensemble avec des mesures de vigilance renforcées/simplifiées
 - Surveillance transactionnelle continue en fonction du risque BC/FT
- Dispositif de contrôle interne en matière de LBC/FT
 - Gouvernance: forte implication de la direction/conseil d'administration (« tone from the top ») et rôle clé du Responsable LBC/FT
 - La structure et l'étendue des contrôles LBC/FT dépendent des risques BC/FT identifiés
 - Exemple de modèle de contrôle interne
 - Exemples de « best practice » en matière de politiques et procédures LBC/FT

Questions - Réponses

